



REPUBLIC OF RWANDA / REPUBLIKA Y'U RWANDA

National Commission for the Fight against Genocide

Commission Nationale de Lutte contre le Génocide

Komisiyo y'Ighugu yo Kurwanya Jenoside



-CNLG-

LA LOURDE RESPONSABILITÉ DU PERSONNEL MÉDICAL DANS LE GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI (MEDECINS, INFIRMIERS, AUTRES AGENTS)

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Un des éléments qui a caractérisé l'intensité du Génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 est qu'il n'y a pas eu un seul endroit qui a été épargné par les tueurs, que ce soit les églises, les autres lieux de prière et les dispensaires. La situation a notamment été particulièrement aggravée par le fait que des personnes dont le métier était de soigner et de sauver des vies, dont des médecins qui en avaient fait le serment, ont fait partie de ceux qui ont mis en œuvre le Génocide aussi bien dans les hôpitaux, les centres de santé que les dispensaires.

La plupart de ces médecins, infirmiers et agents sanitaires ont tué des Tutsi dans les hôpitaux, tandis que d'autres parmi eux ont participé à des attaques meurtrières ou ont donné des instructions pour tuer. Ce genre de massacres ont été commis sur toute l'étendue du territoire rwandais. Certains d'entre eux ont été arrêtés, jugés et condamnés pour leurs crimes, et ont été incarcérés dans les prisons rwandaises. D'autres restent en toute impunité en liberté dans les pays où ils se sont réfugiés, et certains d'entre eux ont même repris du service dans des hôpitaux et autres lieux de soins à l'étranger, en toute négation de leur serment qu'ils ont trahi.

Parmi ces médecins, lorsqu'ils sont arrivés à l'étranger, certains ont continué à propager l'idéologie génocidaire, à nier et minimiser le Génocide perpétré contre les Tutsi, diffamer les autorités rwandaises et participé à la création à travers le monde de groupes qui prétendent être des mouvements politiques mais qui sont basés en réalité sur l'idéologie du Génocide, tels les FDLR, FDU-Inkingi, RUD URUNANA et autres.

Pour certains d'entre eux, le Parquet General du Ministère Public a lancé des mandats d'arrêt internationaux contre eux et ils sont recherchés par Interpol. Les médecins et infirmiers génocidaires ont trouvé refuge dans différents pays parmi lesquels les suivants : France, Belgique, Pays Bas, Grande Bretagne, Italie, Norvège, Etats Unis d'Amérique, Canada, Afrique du Sud, Zambie, Kenya, Uganda, Malawi, Swaziland, Burundi et ailleurs.



Dans tout le pays, le nombre de médecins qui ont pu être répertoriés pour avoir participé au Génocide, s'élève à cinquante-neuf (59), parmi lesquels vingt-quatre (25) ont commis le Génocide dans la ville de Butare.

Le nombre d'infirmiers et agents des hôpitaux et centres de santé qui a été répertorié s'élève quant à lui à septante quatre (74), parmi lesquels trente et un (31) ont commis le Génocide dans la ville de Butare.

L'Hôpital Universitaire de Butare s'est tristement distingué pour avoir eu le plus grand nombre de médecins qui y ont commis le Génocide.

Le présent document expose la lourde part de responsabilité portée par ces personnes dans les massacres qui ont été commis dans la ville de Butare où vingt-cinq (25) médecins, trois (3) étudiants en médecine de l'Université Nationale de Butare, et trente et un (31) infirmiers et agents des hôpitaux et centres de santé, se sont transformés en tueurs.

Parmi ces médecins, il y avait plusieurs des spécialistes dans plusieurs domaines de la médecine, que possédait le Rwanda à l'époque.

Ci-après en annexe, sont repris les crimes commis par ces médecins et infirmiers, le lieu où leurs crimes ont été commis, et les décisions judiciaires prises à leur encontre.

Fait à Kigali, le 14/05/2020


Dr Bizimana Jean Damascène
Secrétaire Exécutif
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG)



II. LA PART DE RESPONSABILITE DES MEDECINS DANS LE GENOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI DANS LA VILLE DE BUTARE

1) Dr Nshimyumuremyi Jean-Berchmans

Il est originaire de la Commune Butaro à Ruhengeri. En 1994, il était vice-recteur de l'Université Nationale du Rwanda (UNR). Il a été parmi ceux qui ont planifié le Génocide dans l'Université et la ville de Butare. Il a créé des groupuscules de criminels, qui ont préparé le Génocide et incité à tuer les Tutsi dans la ville de Butare, parmi lesquels il y a eu le “*Cercle des intellectuels Rwandais à Butare*”, auteur de nombreux écrits qui incitaient à la haine et aux massacres.

Le 24 novembre 2009, la juridiction Gacaca du Secteur Butare ville l'a condamné pour crime de génocide à la prison à perpétuité : il a été condamné pour avoir participé à des réunions qui planifiaient le génocide à l'Université et à l'Hôpital Universitaire (CHUB), avoir incité le personnel à tuer les Tutsi, avoir fait tuer les enseignants et les étudiants Tutsi, et avoir créé et dirigé une milice Interahamwe à l'Université de Butare.

La juridiction Gacaca a également conclu que le Dr Nshimyumuremyi Jean Berchmans avait mis en place un groupuscule chargé de collecter des fonds destinés à rémunérer les Interahamwe et à financer les opérations de massacres, ce groupuscule avait pris le nom de “*Comité de financement de l'auto-défense civile*” dans lequel Nshimyumuremyi collaborait avec Rutayisire Faustin qui était Sous-préfet à la Préfecture de Butare, Sebalinda Jean Baptiste qui était Directeur administratif et financier (DAF) à l'usine d'allumettes de Butare, Gakwaya Venant qui était commerçant. Les fonds étaient déposés sur le compte No 84343 de la Banque de Kigali à Butare.

Nshimyumuremyi a aussi été condamné pour avoir depuis longtemps persécuté les Tutsi, parmi lesquels il y a eu notamment le Prof Jean Baptiste Habyarimana qui a été tué pendant le génocide alors qu'il était Préfet de Butare, et pour avoir participé aux massacres commis par les médecins de l'hôpital CHUB. Il vit au Gabon.

2) Dr Nshimyumukiza Jotham

Pendant le Génocide il était le Directeur de l'hôpital CHUB jusqu'à sa fuite au cours du mois de juillet 1994. Il a fait tuer des malades ainsi que des médecins et infirmiers qu'il dirigeait, dont l'infirmier Karekezi Jean-Claude qu'il a dénoncé comme étant Tutsi aux militaires de l'ESO qui l'ont étranglé devant les malades. En tant que Directeur de l'hôpital, il a coordonné tous les massacres commis à l'hôpital CHUB.



3) Dr Munyemana Sosthène

Il est originaire de l'ancienne Commune Musambira (Gitarama) où il est né en 1955, il était membre du Parti MDR. Il travaillait à l'hôpital Universitaire de Butare (CHUB) et donnait cours à la Faculté de Médecine de l'Université du Rwanda à Butare. Les juridictions Gacaca l'ont jugé en son absence pour les crimes de génocide qu'il a commis au CHUB et à Tumba où il résidait dans la Commune Ngoma à Butare. Il a été condamné à 30 ans de prison le 5 août 2007, et en appel la juridiction Gacaca de Ngoma a alourdi sa peine et l'a condamné en son absence, le 22 janvier 2010, à la prison à perpétuité après l'avoir convaincu d'avoir participé à la planification et à la mise en œuvre du Génocide dans la ville de Butare, en particulier à l'hôpital CHUB où il a tué femmes et enfants comme il l'a aussi fait à Tumba où il résidait.

Parmi les atrocités à son actif, il a enfermé des Tutsi dans la salle de réunion du Secteur Tumba, et sélectionnait ceux qui devaient être tués, dont Philippe Musake et Laurence Kanayire. Il a été convaincu par la juridiction Gacaca d'avoir distribué des armes que lui avait remises le Premier Ministre Jean Kambanda, et d'avoir participé aux massacres à la barrière de Mukoni.

Le Dr Munyemana Sosthène s'est réfugié en France en 1994, et y a poursuivi sa carrière de médecin à l'hôpital *Villeneuve-sur-Lot*, où son contrat a été rompu en 2009. En décembre 2018, un juge d'instruction français a décidé de le poursuivre en justice, alors qu'une première plainte contre le Dr MUNYEMANA pour ses crimes pendant le Génocide perpétré contre les Tutsi, avait été déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux en 1995.

4) Dr Rwamucyo Eugène

Il est né dans l'ancienne Commune de Gatonde à Ruhengeri, et était Directeur du “*Centre Universitaire de Santé Publique de Butare/ CUSP*” de l'Université du Rwanda. Le Dr Rwamucyo Eugène était aussi parmi ceux qui ont planifié le Génocide dans la ville de Butare. Parmi les crimes à son actif, il a fait déterrer par la population, des corps de victimes pour aller les jeter dans des fosses qui avaient été creusées bien avant. Le 2 septembre 2009, la juridiction Gacaca de Ngoma l'a condamné à la prison à perpétuité pour avoir créé des groupes de tueurs qu'il incitait à commettre le Génocide, distribué des armes, séquestré des femmes et des filles Tutsi, et fait le compte macabre des victimes pour s'assurer de ceux qui avaient été tués. Le Dr Rwamucyo, dès son arrivée en France, a été engagé à l'hôpital universitaire de Lille et après a travaillé à l'hôpital de Mabeuge où son contrat a été rompu en octobre 2009 quand les responsables de cet hôpital ont appris qu'il était recherché pour avoir participé au Génocide perpétré contre les Tutsi.

Le 26 mai 2010, le Dr Rwamucyo a été arrêté par *Interpol* sur base du mandat d'arrêt international délivré par le Parquet General du Rwanda ; il a été arrêté au cimetière de *Sannois* où il s'était rendu pour assister aux funérailles du génocidaire Jean Bosco Barayagwiza, décédée en prison au Benin



où il purgeait sa peine de 35 ans de prison à laquelle il avait été condamné par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). Le Dr Rwamucyo a alors été incarcéré pendant quatre (4) mois et fut libéré le 15 septembre 2010, la Cour d'Appel de *Versailles* (France) a refusé son transfert au Rwanda mais a ordonné qu'il doit être poursuivi en France. Neuf ans après, la justice n'a toujours pas été rendue.

5) Dr Bararengana Séraphin

Il est originaire de Gasiza où son père NTIBAZIRIKANA Jean Baptiste aurait été aidé par des prêtres catholiques à s'installer vers 1913. C'est dans l'ancienne Commune Karago, actuellement dans le village de Gasiza, Cellule Nyundo, Secteur Rambura, District Nyabihu. Il a longtemps été doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) mais, comme beaucoup d'autres médecins, officiait également à l'hôpital CHUB. Petit frère de Juvénal Habyarimana, Président de la République Rwandaise, il faisait également partie de « l'AKAZU », clique d'officiers de haut rang et de hauts fonctionnaires de l'Etat, qui avait le dernier mot sur tout ce qui touchait à l'administration publique, la gouvernance de l'Etat, la justice, l'économie et l'armée rwandaise. Dans le cadre de la planification du Génocide, il a incité le personnel de l'hôpital CHUB à participer aux massacres, et a distribué des armes. La juridiction Gacaca de la Cellule Mamba, Secteur Ngoma, l'a condamné en son absence, le 5 septembre 2007, à 30 ans de prison. Les autres personnes qui ont été condamnés à la même peine lors du même verdict sont le Dr Bigirimana Ignace, le Dr Mugabo Pierre et le Dr Karemera Alphonse. Le Dr Bararengana réside au Gabon.

6) Dr Habarugira Pascal

Il est né en 1957 dans l'ancienne Commune de Gafunzo (Cyangugu) en District Nyamasheke, Secteur Nyabitekeri. Il travaillait lui aussi au CHUB, était gynécologue. Après le génocide, il a travaillé à l'hôpital CHK de Kigali, puis est retourné au CHUB avant d'être arrêté et incarcéré en 2005. Le 5 septembre 2007, en appel, la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma l'a condamné à trente (30) ans de prison pour avoir dirigé les massacres commis à la barrière de Mukoni où ont été tués de nombreuses personnes dont les corps ont été jetés dans une fosse (appelée « *Icyi Bisi* ») creusée à côté de la barrière, pour avoir livré afin qu'elle soit tuée une dame Tutsi du nom de Mukangango Venantie, et pour avoir tué le nouveau-né qu'une femme Hutu avait eu avec un Tutsi. Le 6 février 2008 la juridiction Gacaca l'a condamné à dix-neuf (19) ans de prison après avoir examiné son recours en révision. Il est actuellement incarcéré à la prison de Nyarugenge.

7) Dr Nsengiyumva Jean Népomuscène

Il est né en 1947 dans l'ancienne Commune Ruhondo (Ruhengeri). Après le Génocide, il est revenu d'exil et a travaillé à l'hôpital de Ruhengeri jusqu'en 2005 où il fut arrêté. Le 5 septembre 2007,



il fut condamné pour crime de génocide par la juridiction Gacaca de la ville de Butare, pour avoir participé à des réunions qui planifiaient le massacre de Tutsi au CHUB, incité les médecins, les infirmiers, et le personnel du CHUB à commettre le Génocide et interdit à ceux-ci d'accueillir et soigner des malades Tutsi, ce qui a entraîné la mort de certains d'entre eux. Il a été condamné à trente (30) ans de prison, il est incarcéré dans la prison de Huye. Son épouse, le Dr NYIRARUHANGO Berthe a été condamnée en son absence, le 26 septembre 2007, par les juridictions Gacaca à trente (30) ans de prison.

8) Dr Nyiraruhango Berthe

C'est un médecin spécialiste en ORL, épouse du Dr NSENGIYUMVA Jean Népomuscène. Ils ont tous les deux travaillé au CHUB. Le Dr Nyiraruhango Berthe a été réputé depuis 1990 pour avoir fait emprisonner ceux qu'elles appelaient les complices des Inkotanyi, elle était parmi ceux qui dressaient les listes des Tutsi à emprisonner. Pendant le Génocide, le Dr Nyiraruhango persécutait les malades Tutsi, demandait leurs cartes d'identité pour aller les dénoncer auprès des Interahamwe et militaires qui venaient les prendre pour aller les tuer. Elle a refusé d'accueillir et de soigner des malades Tutsi sous prétexte qu'elle ne soignait pas des Inyenzi. Parmi ceux qu'elle a tués, selon le jugement de la juridiction Gacaca, il y a eu un infirmier nommé Hawa; elle a été accusée également d'avoir enfoncé un clou dans l'oreille d'un enfant en disant qu'elle ne soigne pas les Inyenzi. Après le Génocide elle s'est réfugiée au Kenya. Le 26 septembre 2007, la juridiction Gacaca l'a condamnée en son absence à trente (30) ans de prison. Il paraît qu'elle est décédée en exil. Son époux, le Dr Nsengiyumva Jean Nepomuscene est incarcéré dans la prison de Huye, et a été condamné à trente (30) ans de prison pour les crimes de génocide qu'il a commis à Butare.

9) Dr Mugabo Pierre

Il est le gendre de Mbonyumutwa Dominique. En 1994 il travaillait au CHUB, service de médecine interne. Il a participé à la mise en œuvre du Génocide à l'hôpital universitaire, et également aux massacres qui ont été commis à la barrière qui était située devant l'*Hôtel Faucon*. Il a été condamné le 5 septembre 2007 pour crime de génocide par les juridictions Gacaca du Secteur Ngoma District Huye, pour avoir tué des médecins et des enseignants d'Université qui résidaient à Buye, pour avoir participé à l'attaque qui a enlevé puis tué 25 enfants de la maison généralice des sœurs Abenebikira, et pour avoir livré des malades à des tueurs. Il a participé au Génocide avec sa femme Feresita Musanganire qui travaillait au CUSP Butare. Il réside en Afrique du Sud où il travaille à l'Université de *Western Cape*, à la Faculté de Pharmacie. Lui et son épouse, qui travaille également à cette Université, ont été condamnés par les juridictions Gacaca pour leurs crimes de génocide qu'ils ont commis à Butare.



10) Dr Kageruka Martin

Il était un médecin spécialiste en gynécologie au CHUB, et était chef de quartier là où il habitait. Il est né en 1946 en Commune Mabanza, Secteur Mushubati. A été jugé par les juridictions ordinaires. A été convaincu de plusieurs crimes, dont avoir participé à des réunions qui planifiaient le Génocide et incitaient à le commettre au CHUB, mobilisé le personnel de celui-ci pour commettre le Génocide et inciter les médecins et les infirmiers à ne pas accueillir et soigner les malades Tutsi. Parmi les crimes dont le Dr Kageruka a été convaincu, il y a l'assassinat de la reine Rosalie Gicanda, en collaboration avec le lieutenant Pierre bizimana et sur ordre du Capitaine Ildephonse Nizeyimana. Aussi bien au Tribunal de première Instance de Butare et à la Cour d'Appel de Kigali, il a été condamné à la prison à perpétuité. Est incarcéré dans la prison de Nyarugenge.

11) Dr Ndindabahizi Jean Chrysostome

Travaillait au CUSP, est originaire de Nyakizu à Butare. Etais membre du Parti Social-démocrate (PSD), puis a rejoint la faction *Power* du même parti. A été accusé dans le même procès que le Dr Runyinya Barabwiriza qui était enseignant à l'Université et conseiller du Président Habyarimana en matière politique. Ce procès s'est tenu le 5 septembre 2007. Le 11 mai 2008, la juridiction Gacaca l'a condamné en son absence à la prison à perpétuité. Son épouse, le Dr Nduwamariya Jeanne a semble-t-il participé à la planification et à l'exécution du Génocide, surtout en participant aux massacres qui ont été commis aux barrières de Tumba. Ils résident tous les deux au Gabon.

12) Dr Habiyaremye Innocent

Est originaire de l'ancienne Commune Nkumba à Ruhengeri où il est né en 1951. A étudié en Belgique et est spécialiste en *microbiologie*, a travaillé au laboratoire du CHUB. S'est réfugié à Gikongoro où il a travaillé avec *Médecins Sans Frontières (MSF)* jusqu'à son arrestation et son incarcération en 1995. A été condamné à la prison à perpétuité pour avoir dirigé des réunions qui planifiaient le Génocide, et pour avoir installé des barrières et les avoir dirigées. Est incarcéré dans la prison de Huye.

13) Dr Bigirimana Ignace alias Sederi (CDR)

Est originaire de la Commune Gaseke (Gisenyi). Travaillait au CHUB. A été condamné le 5 septembre 2007 par les juridictions Gacaca à trente (30) ans de prison pour avoir été membre d'un groupe de tueurs et d'avoir tué des Tutsi à Butare. S'est réfugié au Kenya alors que son procès était encore en cours, réside actuellement en Eswatini (ex-Swaziland) et travaille à l'hôpital *Mbabane Governmental Hospital*.



14) Dr Karemera Alphonse

Est né en 1951 en Commune Nyabikenke (Gitarama). Etait doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Butare. Le Dr Karemera est un tueur des plus redoutables qui a dirigé les massacres qui ont été commis au CHUB et à l'Université où ont été tués des étudiants, des enseignants et autres membres du personnel Tutsi. Il a participé et a dirigé des réunions qui planifiaient et incitaient à commettre le Génocide au CHUB, et a exhorté les médecins et les infirmiers à ne pas accueillir et soigner les malades Tutsi. Il a été condamné, le 5 septembre 2007 et en son absence, par les juridictions Gacaca à trente (30) ans de prison. Il réside à Lyon en France.

15) Dr Hakizimana Deogratias

A été accusé le 5 septembre 2007 dans le même procès que le Dr Runyinya Barabwiriza qui était enseignant à l'université et conseiller du Président Habyarimana en matière politique. Il se disait que le Hakizimana Deogratias participait à des réunions qui planifiaient les massacres de Tutsi et incitaient à commettre le Génocide et à participer aux attaques meurtrières.

16) Dr Nduwamariya Jeanne

Etait médecin à l'hôpital de Kabutare GSOB. Est originaire de la Commune Ndora (Butare). A participé à la planification du Génocide et à son exécution, surtout en participant aux massacres aux barrières de Tumba. Elle est connue pour avoir persécuté en particulier la famille Berchmans, traquant sans relâche Chantal la fille de celui-ci, jusqu'à promettre de l'argent à qui la débusquerait de sa cachette, pour la tuer. Elle clamait elle-même qu'elle tuera de ses mains Chantal. De nombreuses réunions qui planifiaient le Génocide ont eu lieu chez elle et son mari. Elle était l'épouse du Dr Jean Chrysostome Ndindabahizi. Elle a été jugée en son absence par la juridiction Gacaca de Tumba B le 28 octobre 2009 qui l'a condamnée à la prison à perpétuité avec isolement.

17) Dr Mwigimba Cyrille

Etait médecin au CHUB. Il est originaire de Cyangugu. A été condamné pour crime de génocide par la juridiction Gacaca du Secteur Butare ville, pour avoir : refusé, en collaboration avec le Dr Rugina Nizeyimana Emmanuel et le Dr Habimana Lin, de soigner des malades Tutsi qu'ils discriminaient et livraient aux militaires qui les tuaient, participé à des réunions qui planifiaient le Génocide à l'université et au CHUB, possédé illégalement des armes là où il résidait à Taba et participé à des attaques qui ont massacré des Tutsi à la maison généralice des sœurs Abenebikira où 25 enfants ont été enlevés puis tués. La juridiction Gacaca l'a condamné à la prison à perpétuité avec isolement. Il vit au Gabon.



18) Dr Habimana Lin

Médecin de nationalité burundaise, travaillait au CHUB. Le 20 novembre 2009, il a été condamné par la juridiction Gacaca du Secteur Butare ville dans le même procès que le Dr Rugina et le Dr Mwigimba pour avoir dénoncé et livré des malades Tutsi aux militaires de l'Ecole des Sous-Officiers (ESO) qui les ont tuées, pour avoir refusé de soigner des malades Tutsi qu'ils discriminaient et livraient aux militaires et Interahamwe qui les amenaient les tuer, pour avoir participé à des réunions au CHUB et à l'université qui planifiait des massacres des membres du personnel et des étudiants Tutsi. Il a été condamné en son absence à la prison à perpétuité avec isolement.

19) Dr Nyagasaza Aloys

Il a été condamné le 16 novembre 2009 par la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma à la prison à perpétuité pour avoir participé à des massacres dans la ville de Butare surtout à Mukoni et Kabutare, pour avoir tué des Tutsi aux barrières, pour avoir transporté les corps sans vie des victimes dans son véhicule et pour avoir tué de ses propres mains Nkundayezu Bernardin et Mushumba. Le Dr Nyagasaza a été désigné avoir été le complice du Dr Habarugira Pascal dans le jugement du 6 février 2008 de la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma, qui l'a condamné pour avoir notamment gardé la barrière de Mukoni où ont été tuées de nombreuses personnes. Il réside au Canada.

20) Dr Sijyeniyo Charles

Etait dentiste et avait étudié en Russie. Est originaire de Cyarwa dans l'ancienne Préfecture de Butare. Il a été condamné le 05/09/2007 pour crime de génocide par la juridiction Gacaca de la ville de Butare, avec le Dr Hakizimana Deogratias. Il a été condamné pour avoir participé à des réunions qui planifiaient les massacres de Tutsi, et pour avoir incité à commettre le génocide et à participer aux attaques meurtrières.

21) Dr Twagirayezu Emmanuel

Est né en 1950 dans la Commune Ndora dans l'ancienne Préfecture de Butare, actuellement en District Gisagara. Le 26 mars 2010, la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma l'a condamné pour crimes de génocide, pour avoir participé à des réunions qui planifiaient le Génocide, pour avoir livré des malades Tutsi aux militaires qui les tuaient sur place à l'hôpital, pour avoir incité à commettre le génocide, pour avoir été au CHUB et participé aux meurtres des Tutsi Mujejende et Sebera, et pour avoir violé des femmes Tutsi dont des étudiantes. Il a été condamné en son absence à la prison à perpétuité.



22) Dr Ngirabatware Bruno

A été condamné à trente (30) ans de prison, s'est enfui avant la fin du procès. Est le frère de Mbonampeka Stanislas, membre du PL *power* et Ministre de la Justice dans le Gouvernement dit « des Abatabazi (sauveurs) », et qui a commis le génocide à Ndera en ville de Kigali.

23) Dr Gatera Godefroid

Etait médecin au service *chirurgie*. La juridiction Gacaca de Butare l'a condamné pour avoir planifié et exécuté le Génocide au CHUB. Est décédé dans la prison de Huye avant d'avoir purgé l'entièreté de sa peine.

24) Dr Murengesi Ildephonse

Il était le Directeur du CURPHAMETRA, sis à Butare. Est originaire de la Commune Ruhashya actuel District Huye. Il a été reconnu coupable de participation aux réunions qui planifiaient le génocide et qui se tenaient chez Gasengayire. Il incitait ses employés à chercher et à tuer les Tutsi. Le 26 mars 2009, la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma, District Huye, l'a condamné à dix-neuf (19) ans de prison pour avoir gardé une barrière où ont été tués de nombreux Tutsi et avoir participé à des attaques qui ont tué des Tutsi à des endroits différents dans la ville de Butare. Il réside actuellement en Suisse.

25) Dr Rutagengwa Emmanuel

Est né en 1954 à Cyarwa en Commune Ngoma à Butare, actuellement dans le District Huye. En 1994, il travaillait au Laboratoire National Pharmaceutique (LABOPHAR) sis à Butare. Le 29 octobre 2008, la juridiction Gacaca de Cyarwa Cyimana A l'a condamné à la prison à perpétuité avec isolement pour des crimes de génocide commis à Butare. Parmi les crimes pour lesquels il a été reconnu coupable, il y a l'organisation de réunions qui planifiaient le génocide, le port illégal d'arme, l'utilisation de véhicules du LABOPHAR dans le transport de militaires qui ont tué des Tutsi, dont le nommé Nzovu. Il a participé à des attaques contre les Tutsi en compagnie de Niyibizi Benoit, Gashirabake Louis, Mutwewingabo et Sendege. Il était dans l'attaque qui visait l'assassinat du mari de Ntakirutimana Mariya. Il a été reconnu coupable de viol sur des femmes et jeunes filles Tutsi. Il réside actuellement au Malawi.

26) Teganya Leonard

En 1994, il était étudiant en dernière année en Faculté de Médecine. Il dressait la liste des malades Tutsi admis à l'hôpital et allait en avertir des Interahamwe et des militaires qui les amenaient et les tuaient. Il a tué de ses propres mains, et violé des femmes Tutsi. En 1994, Teganya s'est réfugié



au Canada où il a demandé l'asile politique, puis a ensuite rejoint les Etats Unis d'Amérique où il a été arrêté et condamné à 97 mois d'emprisonnement pour avoir menti aux services de immigration et émigration des USA sur son rôle dans le Génocide.

27) Bikomagu

Etait étudiant à la Faculté de Médecine, était militaire et logeait chez le Dr Ndindabahizi Jean Chrysostome. Dans le jugement du Dr Habarugira Pascal du 6 février 2008 de la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma, Bikomagu a été désigné comme une personne qui a participé aux attaques qui traquaient les survivants Tutsi de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) dans l'arboretum et les chambres où ils pouvaient se cacher.

28) Mupenzi Jean de la Paix

Etait étudiant à l'Université, la juridiction Gacaca de Butare ville A l'a condamné le 9 octobre 2009 à trente (30) ans de prison. S'est enfui après avoir été condamné. Bikomagu, Mupenzi et Teganya étaient pris à Butare comme des médecins parce qu'ils étudiaient à la Faculté de Médecine et qu'ils étaient vus à l'hôpital pendant leur stage.

III. LA PART DE RESPONSABILITÉ DES INFIRMIERS ET AGENTS MEDICAUX DANS LE GÉNOCIDE DANS LA VILLE DE BUTARE

1) Remera Simeon

Etait *assistant médical* et travaillait au centre CARAES pour malades mentaux à Butare. Il a été parmi ceux qui ont dirigé les attaques à différents endroits de la ville de Butare et dans la Commune Runyinya dont il était originaire. Le 26 septembre 2007, les juridictions Gacaca l'ont condamné en son absence à trente (30) ans de prison. Son épouse, Gemma, une infirmière, la juridiction Gacaca de Tumba B l'a condamnée le 27 juillet 2009 à la prison à perpétuité pour avoir commis des crimes de génocide à Butare.

2) Musanganire Felesita

Elle travaillait au projet SIDA au Centre universitaire de santé publique (CUSP). Est originaire de Gitarama, elle est la fille de Dominique Mbonyumutwa qui fut le premier Président du Rwanda. Le 20 décembre 2006, la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma l'a condamnée en son absence à vingt-cinq (25) ans de prison, pour avoir participé au meurtre du Prof Pierre-Claver Karenzi, tué à la barrière devant l' *Hotel Faucon*, et pour avoir participé avec le Dr Eugene Rwamucyo à la mise à mort de Cécile Nyirasikubwabo qui était un agent de la CUSP. A cette barrière Félicitée Musanganire était chargée de vérifier les cartes d'identité et de séparer Hutu et Tutsi, elle livrait



les Tutsi aux Interahamwe et aux militaires qui les tuaient. Elle s'est réfugiée en Afrique du Sud où elle travaille dans un centre anti sida à l'Université *Western Cape* où elle a poursuivi ses études après s'être enfuie. Son mari, le Dr Pierre Mugabo, a collaboré avec elle pour commettre le Génocide à Butare, et a été condamné le 5 septembre 2007 à trente (30) ans de prison.

3) La Soeur Mukarubibi Tewopista

La Soeur Mukarubibi Tewopista était chargée de la cuisine du CHUB et devait nourrir les malades pauvres qui n'avaient personne pour leur apporter de la nourriture. Elle a été condamnée le 11 aout 2006 par la juridiction Gacaca de Butare ville à trente (30) ans de prison pour avoir participé avec les médecins, les infirmiers et les membres du personnel du CHUB dans les massacres commis à l'hôpital universitaire. Elle est incarcérée dans la prison de Nyamagabe.

4) Mukamuzima Philomene *alias* Kinanda

Est née à Gikongoro en 1954 dans l'ancienne Commune Nshili. A travaillé à l'ONAPO à Butare depuis 1993, chargée du service du contrôle des naissances, après avoir travaillé au CUSP en tant qu'infirmière. Elle faisait partie d'un groupe de tueurs créé par Pauline Nyiramasuhuko et son fils Arsène Shalom Ntahobari, et était une amie intime du Dr Séraphin Bararengana, le petit frère du Président Habyarimana. Elle faisait aussi partie du groupe qui a planifié le Génocide au CUSP. Elle a participé avec le Dr Rwamucyo Eugene et la Députée Febronie Nsaguye du MRND dans les massacres. Le 26 mars 2008, elle a été condamnée par la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma pour avoir notamment participé à des réunions au CUSP qui planifiaient le Génocide, pour avoir soutenu la mise en œuvre du Génocide, et pour avoir surveillé et comploté contre ses collègues Tutsi pour qu'ils soient tués. Elle a été condamnée à dix-neuf (19) ans de prison.

5) Mukarurangwa Marie Rose *alias* Kaporali

Elle est née en 1959 à Mpare dans l'ancienne Commune Huye, actuellement en District de Huye. Elle est la fille de Banyangiriki Zakariya qui fut longtemps député du MRND. Elle était surnommée « Kaporali (Caporal) » à cause de sa méchanceté. Le 4 juin 2008, elle a été condamnée par la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma pour avoir notamment participé à des réunions au CUSP qui planifiaient le Génocide, pour avoir soutenu la mise en œuvre du Génocide, et pour avoir surveillé et comploté contre ses collègues Tutsi pour qu'ils soient tués, dont sept (7) ont pu être reconnus. Elle a été condamnée à dix-neuf (19) ans de prison.

6) Mukabandora Scolastique

Elle était infirmière à l'hôpital CHUB à Butare. Est née en 1957 à Ruli dans l'ancienne Commune Nyamabuye (Gitarama). Le 5 septembre 2007, la juridiction Gacaca du Secteur de Butare l'a



condamnée pour avoir demandé aux malades leurs cartes d'identité, pour avoir débranché les sérum des malades Tutsi, pour avoir de ses propres mains tué un nourrisson en le fracassant sur le sol la tête en bas, pour avoir livré des malades aux tueurs et pour avoir participé à des réunions qui planifiaient les massacres à l'hôpital. Elle avait été condamnée à trente (30) ans de prison, peine qui, le 15 mars 2008, fut commuée en appel à dix-neuf (19) ans de prison. Elle a purgé sa peine.

7) Mukamunana Juliette

Elle est née en 1952 à Gahini en District de Kayonza. Elle travaillait dans un projet de la *Croix Rouge* au CHUB. La juridiction Gacaca du Secteur Ngoma l'a condamnée pour avoir comploté contre les Tutsi pour qu'ils soient tués, pour s'être vantée d'avoir tué des Tutsi, pour avoir manifesté de la joie pour les massacres des Tutsi, pour avoir demandé les cartes d'identité des Tutsi dans le but de les séparer des autres et de les livrer entre les mains des tueurs. Le 16 mars 2007, la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma (Huye) a accepté de changer le premier jugement qui l'avait condamnée à trente (30) ans de prison. Cette juridiction avait découvert que les témoignages ne correspondaient pas aux crimes reprochés à Mukamunana qui fut condamnée à dix-neuf (19) ans de prison. Elle a purgé sa peine.

8) Uwimana Tereza

Elle est originaire de Gisenyi, était infirmière au CUSP. Le 4 juin 2008. La juridiction Gacaca du Secteur Butare ville Le 26 mars 2008, elle a été condamnée par la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma pour avoir notamment participé à des réunions au CUSP qui planifiaient le Génocide, pour avoir surveillé et comploté contre ses collègues Tutsi pour qu'ils soient tués, et pour avoir incité à commettre le Génocide. Elle a été condamnée à dix-neuf (19) ans de prison.

9) Nyiramisago Tereza

Elle est originaire de la Commune Shyanda (Butare) et est la soeur de Theodore Sindikubwabo qui était président du Gouvernement dit « des Abatabazi (sauveurs) ». Elle faisait partie du groupe qui au CUSP planifiait le Génocide. Le 4 juin 2008, elle a été condamnée par la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma pour avoir participé à des réunions au CUSP qui planifiaient le Génocide, pour avoir soutenu la mise en œuvre du Génocide, et pour avoir surveillé et comploté contre ses collègues Tutsi pour qu'ils soient tués dont sept (7) ont pu être reconnus. Elle a été condamnée à dix-neuf (19) ans de prison.



10) Kantengwa Annonciata

Elle est originaire de la Commune Ngoma (Butare). Elle faisait partie du groupe qui planifiait le Génocide. Le 4 juin 2008, elle a été condamnée par la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma pour avoir participé à des réunions au CUSP qui planifiaient le Génocide, pour avoir soutenu la mise en œuvre du Génocide, et pour avoir surveillé et comploté contre ses collègues Tutsi pour qu'ils soient tués dont sept (7) ont pu être reconnus. Elle a été condamnée à dix-neuf (19) ans de prison.

11) Nyirahirwa Immakulata

Le 30 janvier 2008, elle a été condamnée par la juridiction Gacaca du Secteur Ngoma pour crime de génocide, pour avoir tué des Tutsi au CHUB, pour avoir tué des nourrissons en les jetant dans une fosse de conduite d'eau. Même si ces crimes étaient graves et qu'elle a plaidé non coupable, la juridiction l'a condamnée à dix (10) ans de prison. C'est une petite peine par rapport à la gravité de ses crimes pour avoir tué des nourrissons alors qu'elle était une infirmière. Dans un premier procès daté du 26 septembre 2007, Nyirahirwa Immaculée avait été condamnée à dix-huit (18) ans de prison.

12) Musabyemariya Mariserina

Est originaire de l'ancienne Commune de Ndora (Butare). Elle est la fille de Ntabomvura Venant. Le 16 juillet 2008, elle a été condamnée par la juridiction Gacaca de Butare ville, Secteur Ngoma pour crime de génocide, pour avoir incité à commettre le Génocide et pour avoir été membre d'une clique de femmes qui tenaient des réunions au CUSP pour planifier le Génocide. Elle a plaidé coupable lors de son procès mais l'a fait tardivement. Elle a été condamnée à douze (12) ans de prison.

13) Murara Gabriel

Le 26 septembre 2007, la juridiction Gacaca de la Cellule Mamba l'a condamné en son absence pour crime de génocide à trente (30) ans de prison pour avoir tué des Tutsi au CHUB et dans la ville de Butare. La juridiction Gacaca de Gishamvu l'a condamné le 19 décembre 2008 à la prison à perpétuité.

14) Twahirwa Joseph

A été condamné pour crime de génocide pour avoir: participé aux attaques, tenu des réunions qui planifiait le Génocide, exhorté le personnel subalterne à commettre le Génocide au CHUB. Le 26 septembre 2007, La juridiction du Secteur de Ngoma l'a condamné en son absence pour crime de génocide à trente (30) ans de prison.



15) Uwimbabazi Emmanuel *alias Irivan*

Etait le chef des infirmiers et des sage femmes à l'hôpital de Kabutare. Deux de ses collègues, Ildephonse qui travaillait au laboratoire et Alexis qui travaillait au service de la Pédiatrie ont eux aussi participé aux massacres de Tutsi dans la ville de Butare et à l'hôpital de Kabutare.

16) Habimana Athanase

Le 26 septembre 2007, la juridiction Gacaca l'a condamné en son absence pour crime de génocide à trente (30) ans de prison pour avoir tué des Tutsi au CHUB et dans la ville de Butare.

17) Gatera Anastase

Le 26 septembre 2007, la juridiction Gacaca de la Cellule Mamba l'a condamné en son absence pour crime de génocide à trente (30) ans de prison pour avoir tué des Tutsi au CHUB et dans la ville de Butare.

18) Kubwimana Theodore

Le 26 septembre 2007, la juridiction Gacaca l'a condamné en son absence pour crime de génocide à trente (30) ans de prison pour avoir tué des Tutsi au CHUB et dans la ville de Butare.

19) Mukandekezi Foromina

La juridiction Gacaca de Ngoma l'a condamnée pour avoir demandé aux Tutsi leurs cartes d'identité et les avoir remises aux militaires qui les ont tués, pour avoir chassé de l'hôpital du CHUB des malades Tutsi pour qu'ils soient tués, et pour avoir été la complice dans les massacres de Tutsi au CHUB. Elle a été condamnée le 19 mars 2008 à trente (30) ans de prison.

20) Rwaliye Constance

De nationalité burundaise, elle travaillait au service *maternité* du CHUB. Elle a fait tuer des malades et des membres du personnel Tutsi dont Protais Nyangezi qui travaillait au laboratoire du CHUB. Après le Génocide elle est retournée au Burundi. Le 5 septembre 2007, la juridiction Gacaca l'a condamnée en son absence à dix-neuf (19) ans de prison.

21) Hakizimana Gerard *alias Kazungu*



Le 29 septembre 2007, la juridiction Gacaca l'a condamné en son absence pour avoir participé à des réunions qui planifiaient des massacres au CHUB, pour avoir participé avec d'autres à des massacres de Tutsi au CHUB. Il a été condamné en son absence à dix-huit (18) ans de prison.

- 22) Ryumeko Charlotte** était une infirmière de nationalité burundaise. Le 26/09/2007, la juridiction Gacaca l'a condamnée pour crime de génocide à trente (30) ans de prison.
- 23) Nikuze Venantie**, le 26/09/2007, la juridiction Gacaca l'a condamnée pour crime de génocide à dix-huit (18) ans de prison.
- 24) Mukarugwiza Monique**, Le 26/09/2007, la juridiction Gacaca l'a condamnée pour crime de génocide à trente (30) ans de prison.
- 25) Ukobizaba Janvier**, le 26/09/2007 la juridiction Gacaca l'a condamné pour crime de génocide à dix-huit (18) ans de prison.
- 26) Nahimana Jean** le 26 septembre 2007, la juridiction Gacaca l'a condamné pour crime de génocide à dix-huit (18) ans de prison.
- 27) Ntahobavukira Réverien**, le 26/09/2007, la juridiction Gacaca l'a condamné pour crime de génocide à dix-huit (18) ans de prison.
- 28) Kangabo Boniface**, le 26/09/2007, la juridiction Gacaca l'a condamné pour crime de génocide à dix-huit (18) ans de prison.
- 29) Rubangisa Alexis**, le 26/09/2007, la juridiction Gacaca l'a condamné pour crime de génocide à dix-huit (18) ans de prison.
- 30) Munyentwali Martin**, le 21 novembre 2009, la juridiction Gacaca de Butare ville l'a condamné pour crime de génocide à dix-neuf (19) ans de prison.
- 31) Usabayeza Emmanuel**, le 25/10/2006 la juridiction Gacaca de Butare ville l'a condamné pour crime de génocide à dix-neuf (19) ans de prison.

Conclusion



Cette liste de médecins et d'infirmiers qui ont participé dans le Génocide n'est pas exhaustive mais montre à suffisance que ceux qui étaient chargés de soigner les gens avaient trahi leur serment attaché à leur métier. Elle montre également combien le Génocide a été atroce quand des médecins dont le métier est de sauver des vies choisissent plutôt de tuer. Cette liste démontre la participation de médecins et d'infirmiers dans le Génocide à travers tout le pays ;

Certains pays où se sont réfugiés ces criminels et qui croient encore voir en ceux-ci des médecins se trompent et devraient les rayer de la profession et les poursuivre rapidement en justice ;

La CNLG demande instamment aux pays dans lesquels résident ces médecins et infirmiers, et qui leur ont permis de continuer à exercer leur profession, de les empêcher de continuer à le faire, de les rayer de l'ordre de ceux qui peuvent exercer cette profession;

La CNLG également que ces médecins et infirmiers qui ont participé dans l'exécution du Génocide soient rapidement poursuivis en justice pour que justice soit rendue à leurs victimes ; la CNLG se félicite des décisions prises à l'encontre de certains de ces médecins qui ont fui la justice, des décisions qui les ont empêchés de continuer à exercer leur métier et qui ont ordonné de les poursuivre devant les tribunaux pour qu'ils répondent de leurs crimes ;

La CNLG remercie toutes les personnes de bonne volonté qui continuent à apporter leur assistance à travers le monde pour que cesse l'impunité dont bénéficient ceux qui ont commis le Génocide perpétré contre les Tutsi.

Fait à Kigali, le 14/5/2020


Dr Bizimana Jean Damascène
Secrétaire Exécutif
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG)

